

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2015

L'An Deux Mille Quinze mardi 7 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MME ETE, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, M. SOILIH, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RENKLICAY, HERGAUX, M. WILLAUME, MME GIBERT, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME TAWAB REPRÉSENTÉE PAR MME OGBI, MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. NDOMBELE, MME GRENOILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. LAATIRISS, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. BOUKANTAR, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS : M. BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. BINOIS, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 23

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0015 : AUTORISATION DE TRAVAUX DANS L'ESPACE JEUNES HENRI BARBUSSE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 111-1 à L. 111-3-1, L. 111-7 à L. 111-8-1, L. 123-1 à L. 123-4, R. 111-18 à R. 111-19-30 et R. 123-1 à R. 123-55,

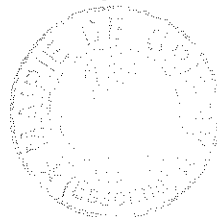
Considérant que l'Espace Jeunes Henri Barbusse (situé au 34 rue Henri Rol-Tanguy) a fait l'objet de travaux de cloisonnement pour transformer un des 2 bureaux du 1er étage en salle d'enregistrement et séparer l'accès à une pièce « régie » qui donnait dans ce bureau,

Considérant que s'agissant d'un Établissement Recevant du Public (E.R.P), il y a lieu de régulariser la situation au travers d'une autorisation de travaux,

Délibère, et,

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier d'autorisation de travaux correspondant et à signer tous actes y afférent,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire

Philippe RIO

Vote pour : 30

Ne prend pas part au vote : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 13 avril 2015

Transmis en Sous Préfecture le 14-04-15